

Site de la piscine Altitude 500 - Grasse

Propositions d'intégration des enjeux biodiversité dans le projet de restructuration (bâti et espaces extérieurs)

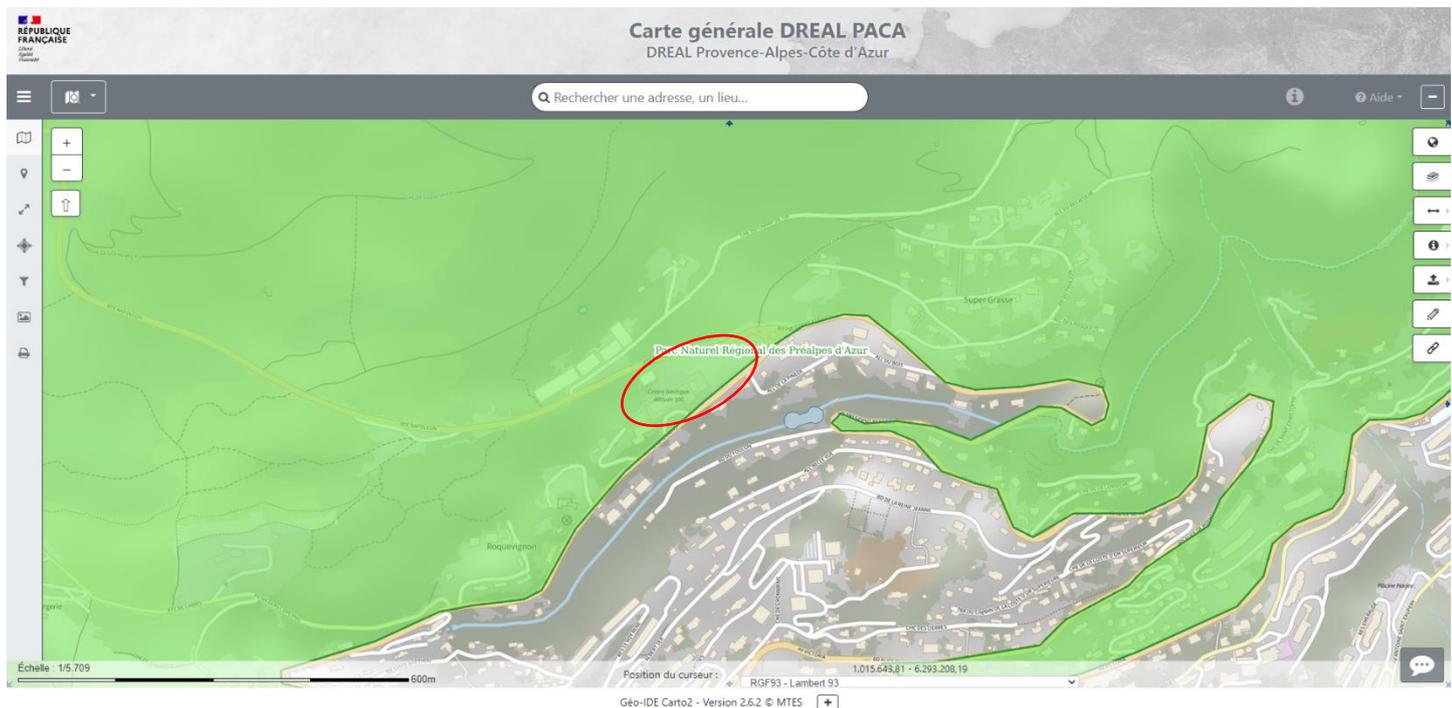
Note interne : MC/KT -> CB

Analyse des enjeux naturalistes :

Docs consultés pour cette analyse :

- Base de données Batrame <https://batrame-paca.fr/>
 - Base de données Faune Paca
 - Base de données Silene Expert
 - Géoportail
- + Visite sur site avec JF Prin le 05/12/2023

En termes de protection contractuelle (pas de protection réglementaire au titre de la biodiversité effective pour ce site), site inclus au périmètre du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (les éléments ci-après proposés répondent à la Charte du PNR) :



Pas de données naturalistes (faune et flore) dans les bases de données Silene Expert ni Faune Paca au droit du site, d'où une recherche élargie à une zone périphérique (Roquevignon à Super Grasse) pour connaître les espèces potentiellement présentes dans ce secteur. On est en présence d'une biodiversité ordinaire (Pic vert, Pic épeiche, Rougegorge familier, Mésange bleue, Grimpereau des jardins pour les oiseaux, Citron de Provence, Aurore, Aurore de Provence, Mégère, Silène, Piéride du chou pour les papillons).

Propositions pour favoriser la biodiversité :

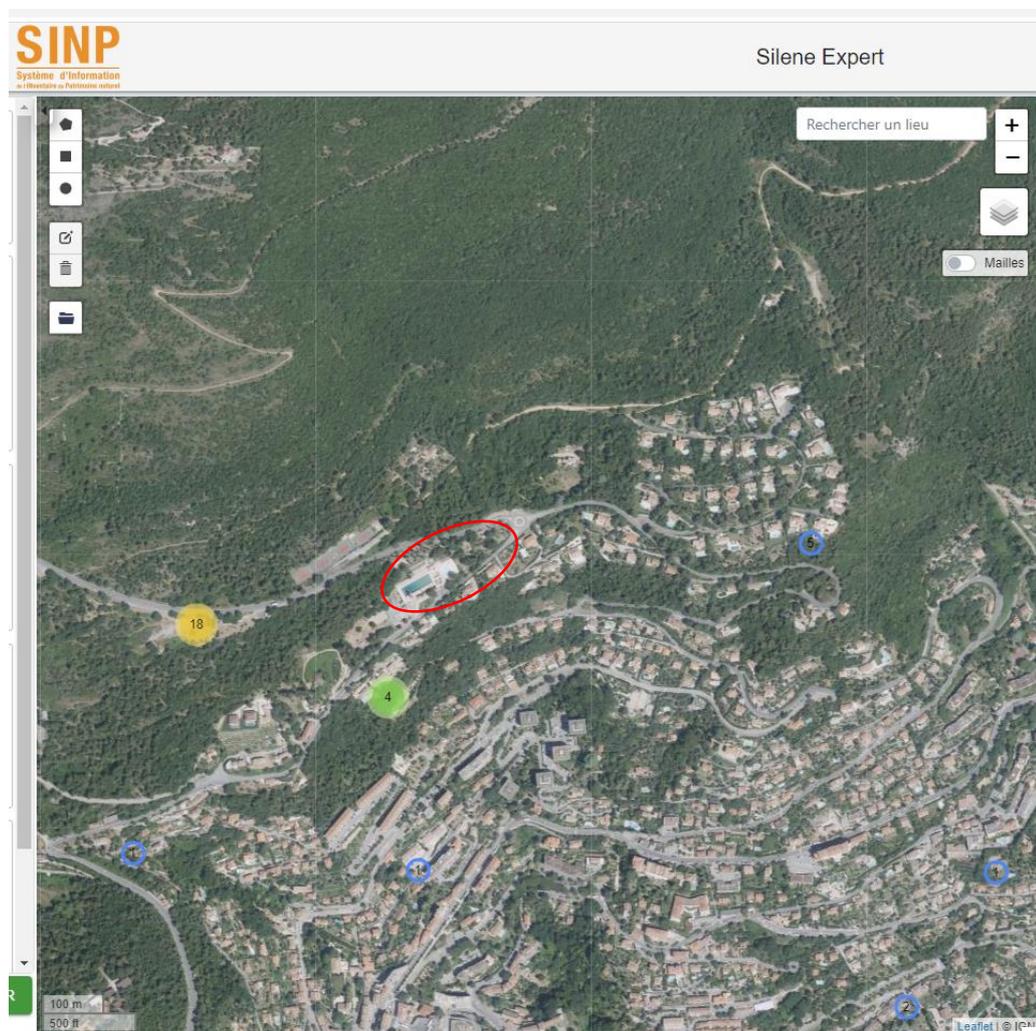
Par rapport au patrimoine végétal :

- Si des plantations sont réalisées dans le cadre de ce programme (et notamment si des haies végétales sont plantées au niveau du parking ou de la rampe d'accès), favoriser des espèces végétales locales adaptées au climat local plus économes en eau et plus résistantes en tenant compte de la nature du sol, de l'exposition à la lumière et au vent.
Diversifier les essences en axant sur des espèces refuges pour la biodiversité (arbustes à baies, plantes mellifères, plantes aromatiques...). Idée de créer un petit carré des senteurs.
Pour aider dans le choix des essences, se référer à la palette végétale de la CASA qui est transférable à cet espace <https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/publications/palettes-vegetale-393>
 - Ne pas introduire d'espèces végétales exotiques envahissantes (Mimosa, Agave, Arbre à papillons...) et veiller à ce que les Ailantes glanduleux présents de l'autre côté de la Route Napoléon (D6085) en partie Nord du site, ne colonisent pas ce secteur. Les Yuccas et les pittosporums (les individus isolés à minima, il y a plusieurs haies avec du pittosporum notamment celles séparant l'espace baignade de l'espace vert, si elles sont impactées par les futurs travaux ne pas replanter avec ces espèces ou ne pas déplacer les individus impactés), espèces considérées comme envahissantes, pourront être enlevés.
Ne pas introduire d'espèces allergènes comme les noisetiers ou cyprès par exemple.
 - Conserver les lierres sur l'ensemble du site, dont la floraison qui se poursuit jusqu'à l'automne est essentielle à de nombreux insectes, zone de refuge et d'abri pour de nombreuses espèces dont les oiseaux qui y nichent et se nourrissent des fruits. Conserver également les arbousiers (arbre mellifère dont les baies sont appréciées par les oiseaux et plante hôte du papillon le Jason de l'arbousier).
 - Conserver la strate actuelle qui alterne strate herbacée, arborée et arbustive. Cela permet une mosaïque intéressante et au regard de l'entretien actuel n'accentue pas le risque incendie. De plus, la strate actuelle est composée d'essences locales à conserver et à favoriser.
 - Certains arbres seront à abattre car se situant dans l'emprise du projet ou parce qu'ils représentent un danger. Il faudra adapter la période de coupe en évitant la période de début mars à fin août (idem pour la taille des haies).
 - Poursuivre les formations taille d'oliviers effectives sur le site chaque année et organisées par la CAPG afin d'entretenir ce patrimoine remarquable que sont les oliviers qui accueillent aussi des oiseaux nicheurs.
- ➔ Actuellement il existe sur ce site une mosaïque de micro-habitats qui sera à conserver. L'ambiance actuelle est à conserver et à renforcer. Des conseils en matière de gestion écologique des espaces verts pourront être transmis par la suite aux services espaces verts afin de favoriser au mieux la biodiversité (fréquence des tontes, hauteur de coupe qui peut être différenciée en fonction des sous-secteurs, fauchage en mosaïque, sens de la coupe (avoir recours à la tonte centrifuge), paillage, laisser les feuilles mortes...) par le service « Développement durable et cadre de vie » de la CAPG.

Pour favoriser la faune :

1- Accueil de la faune :

- Ce site s'inscrit dans un ensemble plus large à composante naturelle boisée ; les espaces extérieurs du site d'étude comprennent une oliveraie avec présence de pins, de cyprès et de chênes qui permettent à l'avifaune d'avoir des sites naturels favorables à la nidification. Au vu du contexte de l'environnement local il n'y a pas nécessité de mettre des nichoirs dans le bâti par contre il serait intéressant de poser des nichoirs au sein des espaces verts du site. Le service « Développement durable et cadre de vie » pourra accompagner le choix, le nombre et guider l'installation des nichoirs.
- Si le site doit être utilisé comme terrain de chasse pour les chauves-souris, il offre peu de potentiels d'accueil pour les chiroptères (les ruines ne sont pas favorables à leur accueil). Il serait intéressant de proposer des gîtes artificiels dont l'implantation sera à définir en fonction des zones non exposées à la lumière artificielle, de la hauteur des arbres (au moins 3 m de haut pour éviter qu'il soit à la portée d'un animal ou d'enfants) et éloignées des zones de dérangement. Le service « Développement durable et cadre de vie » pourra guider cette installation.



- Installer un dorlotoir à abeilles pour favoriser les pollinisateurs sauvages (le service « Développement durable et cadre de vie » pourra accompagner l'installation du dorlotoir).



- Conserver les vieilles souches présentes dans le parc, abris pour de nombreux insectes saproxyliques (dont le cycle de vie dépend du bois mort).
- Si de nouvelles clôtures doivent être posées : pour favoriser la petite faune présente dans ce secteur et permettre la continuité écologique au jardin, soit poser une clôture à maille large soit rehausser de 10 cm la clôture. Dans les clôtures existantes (celles ceinturant les ruines mises en défens ou en limite de propriété en partie ouest), créer des ouvertures dans le grillage en découpant des trous de 20x20 cm au niveau du sol tous les 20 mètres. Limer ou recourber les mailles coupées pour éviter tout risque de blessures des animaux (Hérisson d'Europe, Ecreuil roux...).
- Les restanques qui feront l'objet de réfection sont à reconstruire selon la technique en pierre sèche (sans mortier ni liant). Les murets en pierre sèche, en plus d'être des éléments structurants du paysage, jouent un rôle :
 - o contre les risques naturels : ils retiennent la terre arable tout en absorbant progressivement les mouvements de terrain (contrairement à un mur maçonné qui accumule les pressions jusqu'à céder), ce qui permet de réduire l'ampleur de ces phénomènes. Ils ralentissent l'écoulement des eaux de ruissellement et limitent ainsi l'impact des pluies méditerranéennes. La présence d'une oliveraie sur ces restanques permet de limiter la vulnérabilité au risque incendie.
 - o sont des zones refuge pour la biodiversité : ils participent à la mosaïque des milieux et jouent le rôle de corridors écologiques (abris pour de nombreuses espèces qui ont un rôle clé dans la chaîne alimentaire, zones de refuges pour les reptiles (Orvet fragile, Lézard de murailles, Tarente de Maurétanie potentiellement présents sur le site).

Les travaux de restauration des restanques seront à réaliser en période d'activité des espèces pour qu'elles puissent fuir (de mars à mi-juillet).

- Pour favoriser les insectes, possibilité de création d'une spirale à insectes en pierre sèche avec plantation d'espèces aromatiques locales qui attirera également les reptiles. Cette spirale pourrait être créée dans le cadre des « ateliers restanques » de la CAPG.
- Conserver les zones refuges pour les reptiles (maintien des tas de pierres) ou à défaut (re)créer des abris pour les reptiles avec réemploi des matériaux du site (pierres plates, tuiles, ardoise, sable). Il existe également des abris à lézards en béton de bois clés en main.

➔ Les 2 propositions ci-dessus permettent de proposer des micro-habitats favorables à l'accueil de la micro-faune.



Abris à reptiles ((Nat'H, 2023)

2- Préservation de la faune :

- Pour limiter le risque de collision de la faune contre les vitres et parois en verre, limiter la transparence et la réflexion en choisissant des vitres moins réfléchissantes :
 - o Installer un verre avec un taux de réflexion externe inférieur à 15%
 - o Utiliser des vitres nervurées, cannelées, sérigraphiées, sablées, dépolies ou teintées
 - o Prévoir un verre opaque, bombé, des plaques alvéolaires ou des pavés de verre

- Rentrer les surfaces vitrées de quelques centimètres dans le bâtiment au lieu de les aligner sur la façade
 - Ne pas mettre de plantes derrière les vitres
- Ce site étant dans la [Réserve Internationale de Ciel Etoilé Alpes Azur Mercantour](#), pour limiter la [pollution lumineuse](#) se limiter à un éclairage extérieur fonctionnel et opter pour un éclairage directionnel (orienter la lumière vers la cible à éclairer et en la dirigeant vers le sol) autour du bâtiment et des zones d'accès (parking et accès piéton). Il est préconisé de ne pas éclairer les espaces verts.
- Poser des minuteurs d'éclairage ou des détecteurs de mouvements qui permettent d'éclairer au moment voulu tout en ajustant le temps d'éclairage.
- Choisir des ampoules de couleur ambrée (ce qui correspond à une température de couleur chaude de 1700 ou 1800° K).
- Adapter la hauteur des candélabres (mat de moins de 5m).
- Il existe [un guide de l'éclairage public et privé](#) pour orienter les choix. Comme il est envisagé des accès piétonniers via les parkings des tennis ou du site du chêne de l'Empereur, travailler avec le gestionnaire de l'éclairage afin d'adapter l'éclairage de ce secteur pour assurer la sécurité routière et des piétons tout en prenant en compte les enjeux de pollution lumineuse.

Autres initiatives en faveur du développement durable :

Il serait intéressant de prévoir, au-delà de la démarche classique du tri sélectif, la mise en place d'un composteur pour les déchets organiques issus de la restauration. Un accompagnement pourra être réalisé pour la mise en place et l'adaptabilité par la suite de ce composteur par le service « Développement durable et cadre de vie » de la CAPG. Proposer sur site une boxyclette pour encourager la mobilité douce.

L'idée serait de faire de ce site [une zone témoin des actions de la CAPG en faveur du patrimoine naturel](#).

- Pouvoir proposer au public des [animations](#) dans le cadre des actions déjà portées par la CAPG « Jardinons ensemble », « chantiers restanques » notamment pour la création de la spirale à insectes avec une sensibilisation au monde des insectes, des ateliers « de la cueillette à la taille des oliviers » = poursuivre/renforcer les animations proposées par la CAPG sur ce site ;
 - Faire découvrir les actions mises en œuvre sur le site en faveur de la biodiversité : pollinisateurs sauvages avec les dorlotoirs, intérêt écologique des espèces locales, le rôle d'une haie, l'enjeu des restanques, stragèmes développés par les plantes pour s'adapter à la sécheresse ... via des [panneaux pédagogiques/ d'interprétation](#). Cette découverte pourrait soit se faire de manière autonome, soit sous forme de quizz (animation ludique qui pourrait être proposée aux scolaires ou aux familles) : une fiche serait disponible à l'entrée lors de l'achat du billet avec quelques questions dont les réponses seraient sur chaque panneau. Une fois le quizz complété, un petit cadeau (sachets de graines mellifères ?) serait remis aux participants. Ce parcours pédagogique/de découverte pourrait être **co-construit avec le service « Culture »** pour les thèmes à aborder mais aussi sur la forme (avoir des panneaux innovants, artistiques pour valoriser le patrimoine naturel). Cette découverte pourrait également prendre la forme de chasses aux trésors (sur les supports de cette chasse aux trésors l'insertion de QR-Codes pourrait permettre d'approfondir les thématiques abordées pour les participants intéressés ou les informer de bonnes pratiques en faveur de la biodiversité).
- Exemples de parcours avec une approche artistique :



- Est-ce que ce site pourrait être utilisé dans le cadre de l'EDD pour proposer des animations pour les scolaires du Haut-Pays qui viennent à la journée : avoir un espace dédié où il serait possible de faire des ateliers (ex : fabrication de nichoirs), de présenter des expositions ou de proposer un « escape game de la biodiversité » que les classes pourraient faire de manière autonome avec leur professeur (ou centres de loisirs avec leurs encadrants) .

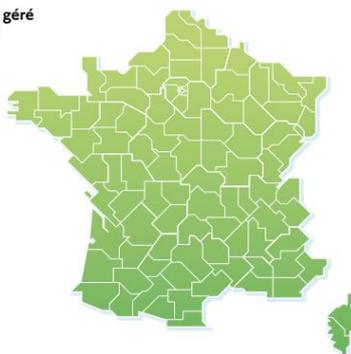
Il pourrait également être envisagé par la suite, en fonction de la vie du site :

- La mise en place de 2-3 ruches, dans la zone actuellement mise en défens où il y a les 2 ruines qui devraient être démolies pour le réemploi des pierres pour les restanques ;
- La création d'un jardin pédagogique et/ou d'une mare pédagogique. Si ces idées sont retenues, il faudra bien définir en amont la question de l'entretien de ces aménagements, élément essentiel pour permettre la pérennisation à terme de ces outils pédagogiques mais également bien réfléchir à la question de sécurisation de la mare.

Pour le projet de restructuration de la piscine Altitude 500, voir si le [Fonds Vert](#) pourrait être mobilisé :

 **2,5** milliards d'euros pour soutenir vos projets verts

Pas d'appels à projets : le fonds est géré au plus près de vous par les préfets
Le fonds est adapté localement en fonction des territoires



 **UN DISPOSITIF EN LIGNE**

La plateforme **Aides-territoires** permet aux collectivités de connaître l'ensemble des soutiens financiers dont elles peuvent bénéficier.

L'outil **Démarches-simplifiées**, accessible depuis les fiches d'aide sur Aides-territoires, offre aux porteurs de projet un suivi sur toute la durée de vie d'un dossier, de la saisie jusqu'à la décision.

 **NOUVEAUX PROJETS À DÉPOSER DÈS JANVIER 2024**

Les dossiers déposés 2023 non instruits seront basculés automatiquement sur la gestion 2024. Un mémo sera envoyé aux porteurs de projet pour leur permettre de confirmer leur demande d'une aide du fonds vert en 2024 et le caractère inchangé du projet déposé en 2023.

 **Performance environnementale**

- Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
- Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
- Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

 **Adaptation des territoires au changement climatique**

- Prévention des inondations
- Adaptation aux risques émergents en montagne
- Prévention des risques cycloniques
- Prévention des risques d'incendies de forêts et de végétation
- Adaptation au recul du trait de côte
- Renaturation des villes et des villages

 **Amélioration du cadre de vie**

- Accompagner le déploiement des zones à faibles émissions
- Développement du covoiturage
- Développement des mobilités durables en zones rurales
- Recyclage foncier
- Territoires d'industrie en transition écologique

 **Appui en ingénierie**

- Aide à l'identification des besoins et des solutions à mettre en œuvre, en amont des projets, par des acteurs de l'ingénierie (notamment ANCT, CEREMA, ADEME)
- Amélioration et sécurisation des projets dès leur conception
- Accompagnement en phase de réalisation